

Comité Technique Local du Mardi 3 juillet 2012

Déclaration liminaire

LES RAISONS DE LA COLERE

Monsieur le Président,

Lors du précédent CTL nous avions largement fait référence à l'œuvre de Lewis CAROLL, cette fois-ci nous ferons une légère métaphore de l'œuvre de STEINBECK, que nous intitulerons pour l'heure : « Les raisons de la colère ». Ce n'est pas le cep de vignes planté dans la cour de la Direction qui nous a inspiré, mais plutôt l'attitude obtus et méprisante de la DGFIP en général.

Nous ne pouvons débuter ce CTL sans souligner les « changements » intervenus à la présidence de la France, du gouvernement et plus largement à l'assemblée nationale.

Non sans ambiguïté, nous rappelons ici que la CGT a pris toute sa part dans la non-réélection de Nicolas SARKOZY. Nous vous renvoyons au 4 pages confédéral sur le bilan antisocial des cinq années SARKOZY à faire pâlir des REAGAN ou autre THATCHER.

Mais nous ne sommes pas dupes sur le dit « changement ». Les récentes rencontres tant du Ministre de la Fonction Publique, Marylise LEBRANCHU ou du Ministre des Finances, Pierre MOSCOVICI ne témoignent pas d'une réelle volonté de changer de cap pour l'ensemble de la Fonction Publique.

C'est là tout l'objet du **dernier communiqué de l'intersyndicale nationale DGFIP** qui rappelle la plateforme unitaire revendicative sur :

- La question de l'emploi,
- L'arrêt des diverses restructurations et réformes en cours,
- L'amélioration des conditions d'accueil du public ainsi que des conditions de travail et de sécurité des agents,
- L'arrêt de la stigmatisation des fonctionnaires malades par la suppression du jour de carence. A ce titre nous dénonçons la communication à retour de bras de la Direction Locale sur des « rappels à l'ordre » en matière d'autorisations d'absence pour maladie. Au-delà du 30^{ème} de retenu, votre attitude laisse à penser que vous allez vous lancer dans une chasse « aux fraudeurs », qui rappelons-le ont été avant tout malades.
- L'accès linéaire au 8^{ème} échelon pour les personnels de catégorie C.



Toulouse, le 03 juillet 2012

Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne
Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane
31039 Toulouse cedex
<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drfip31@dgfip.finances.gouv.fr

Voici les priorités auxquelles le nouveau Président de la République doit répondre rapidement.

Les temps de dépression et de rigueur dignes des « raisins de la colère » ne peuvent justifier un statu quo de politique. Le chômage continue de progresser fortement tant en Europe qu'en France. Mais là encore, on risque de s'entêter à ne pas remplacer un départ à la retraite sur trois. C'est sans parler du coup d'auriculaire (et non de pouce) au SMIC qui n'est plus ni moins qu'un coup d'épée dans l'eau.

Hier, Didier MIGAUD, président de la Cour des Comptes, a remis son rapport au nouveau premier Ministre Jean-Marc AYRAULT. Il en ressort une volonté de rigueur à plusieurs titres pour les fonctionnaires, tant sur l'emploi, les missions que les salaires.

Ce serait là une grave erreur de continuer la politique de SARKOZY, voire même de l'aggraver. Le gouvernement a infléchi quelque peu la dernière contre-réforme des retraites. Même si cela n'est pas à la hauteur, c'est un premier pas. Continuons ainsi ! C'est ce que va rappeler la CGT lors de la **prochaine conférence sociale les 9 et 10 juillet**. C'est en tant que force de proposition que la CGT va aborder cette conférence sociale. Des solutions alternatives à la crise existent. Elles passent, entre autres, par **plus de justice fiscale et la création d'un pôle public financier**.



Venons-en maintenant au Comité Technique Local du jour. Vous nous trouverez sans doute insistants mais nous ne pouvons une nouvelle fois que dénoncer le fonctionnement des CTL. Le dialogue social ne peut être qu'un exercice de communication, il doit concrètement se réaliser par un changement. En guise de réponse vous allez sans aucun doute renvoyer certaines questions ou revendications au niveau national, mais sur ce sujet précis du dialogue social vous avez la main. Le changement possible est de votre côté.

Nous affirmons qu'il faudra aujourd'hui prendre le temps pour chacun des points abordés dans le respect des contraintes personnelles des représentants syndicaux. Il faut arrêter avec des CTL avec des ordres du jour pléthoriques. **Nous proposons une fréquence d'au maximum tous les deux mois.**



Toujours sur le dialogue social, nous ne savons quel qualificatif utilisé quand nous découvrons que vous continuez de bafouer le CTL en mettant en place des réorganisations de service avant même que le CTL se soit prononcé. Rappelons au passage que ce dernier n'est plus partitaire. Dans le même registre, vous venez de lancer **une réorganisation du service courrier** dans la lignée de celle présentée lors du dernier CTL. Trois centres des Finances publiques (Aucamville, Auterive et l'Union) sont expérimentateurs pour participer, comme il est indiqué dans la note de service n°27/2012, à établir « des économies de fonctionnement pour permettre de dégager des marges budgétaires pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie au travail ». Là encore, il faudra revenir sur la calibrage des emplois à la Division BIL.

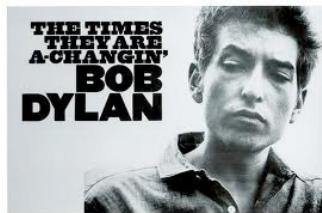
Comme beaucoup d'autres sujets, vous avez sans doute oublié de nous en parler, ou bien vous attendiez que l'expérimentation soit fructueuse (nous n'en doutons pas) pour l'élargir à l'ensemble du réseau.

Ironie du calendrier, il se tient aujourd'hui même un comité de suivi national sur **les conditions de vie au travail**. A l'ordre du jour, il sera question des Espaces De Dialogue (EDD), des Tableaux de Bord de Veille Sociale (TBVS) ou autre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). Sur ce dernier point, il semblerait comme vous l'indiquez dans votre note d'établissement d'une mission « Conditions de vie au travail », que vous allez enfin instaurer les DUERP manquants

et mettre à jour ceux déjà établis. Les documents préparatoires au groupe de travail rappellent **qu'en cas de non réalisation des DUERP, la responsabilité pénale des chefs de service est engagée. Où en est-on de leur établissement ? Quand comptez-vous les présenter ?**

A ce sujet, qu'en est-il de l'appel à candidature **d'assistante de prévention** ? Cela signifie-t-il que vous allez doubler ce poste ? De même, qu'en est-il du recrutement des deux facilitateurs pour les EDD ? Nous n'avions pas été informés en amont de la nomination de Madame GUERRERO.

L'amélioration des conditions de vie au travail passe aussi par **la sécurité des agents** comme cela est rappelé dans le dernier communiqué national intersyndical. La manière dont a été traité le dossier du PRS, ou les récents évènements de la Place Occitane, révèle une certaine légèreté. Il aura fallu plus d'un mois pour des premiers rapports et des interventions. Il serait peut-être utile des résilier les abonnements au quotidien « Les Echos » et de basculer vers des publications plus appropriées. Le prochain groupe de travail national sur la sécurité est programmé le 12 juillet, la section fera remonter toute information sur la gestion du risque dans le département.



Enfin, le pôle transverse vient de se lancer dans une tournée style « Never Ending Tour » à la Bob Dylan, non pas pour annoncer que « les Temps ont changé » mais pour distiller des **cours d'économie ou autre bonne parole de rigueur budgétaire**. Les personnels ne sont pas dupes de votre exercice de propagande.

Nous allons maintenant aborder de façon très synthétique les différents points à l'ordre du jour.

La réorganisation du Service Liaison Recouvrement (SLR) est emblématique de votre manière de procéder. Le document préparatoire conclut par « l'avis du CTP est donc demandé pour une intégration au CPS de l'activité MEN actuellement réalisée par le SLR et un rattachement au service recouvrement de la Division des Particuliers des autres missions actuelles du SLR ». Faut-il prendre cela pour une simple provocation ou une relecture trop rapide de votre part des documents avant envoi.

Encore une fois, l'emploi est au cœur des préoccupations. On va déshabiller Paul pour habiller Jacques sur des arguments plus ou moins abracadabantesques, sans se soucier réellement de la formation, des remplacements, de l'aspect humain. Mais vous allez sûrement vous en sortir par une pirouette en vous cachant derrière **un audit, établi dans un sens qui va bien, dont nous vous demandons communication**. Ne parlez pas aussi du souci que vous avez eu de répondre à la demande de mutation d'une collègue de quitter le CPS. Vous en conviendrez que tout cela n'est pas bien sérieux, nous allons prendre seule une décision localement sur un service à compétence régionale avec une articulation avec d'autres services comme l'ESI de Strasbourg.

Enfin **qui sera à la tête du SLR REC/RAR/SATELLIT ?**

Sur la formation professionnelle, là encore un des premiers enjeux est l'emploi. Des départs à la retraite sont imminents. Comptez-vous les remplacer ou bien mettre à mal un service sollicité de plus en plus compte tenu des plans de qualifications, des évolutions des missions ? **La formation doit être une priorité dans la période non seulement pour l'exercice des missions mais aussi pour la reconnaissance des qualifications.**

L'auto censure existe et ne doit pas être prise à la légère. **De même nous vous demandons que soit rapidement inscrit à l'ordre du jour le temps de trajet pour toute formation**. Nous ne pouvons laisser perdurer les décisions de compensation du temps de trajet dans les seules mains des chefs de service. Il est inutile de développer un peu plus ici.



Le bilan de la notation est accompagné de données très parcellaires. Les récentes CAPL de notation ont été révélatrices d'une « discrimination » patente sur l'utilisation des réserves à l'égard

des différentes catégories. A l'heure du groupe de travail national sur la future notation, **la CGT Finances Publiques continue de dénoncer cette réforme, qui s'inscrit dans la continuité de celle déjà menée en 2002** : l'individualisation accrue des carrières et des rémunérations. La CGT ne peut que condamner le refus de la Direction Générale d'utiliser la possibilité prévue dans le décret de maintenir un système de notation en l'inscrivant dans les statuts particuliers.

La notation est fondamentale. Elle constitue une garantie collective pour les personnels. Le système de notation de carrière représente un repère fixe par rapport à tous les personnels de même grade et même échelon et permet un recours sur des bases objectives.

Pour notre organisation syndicale, **la défense de la notation chiffrée constitue un élément de la lutte contre la culture de résultat**, la rémunération au mérite liée à la réalisation d'objectifs personnels fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par la régression de la réalisation des missions, aggravant ainsi les injustices fiscales et les inégalités.



Sur SAGERFIP, nous n'attendions pas des seuls documents philosophiques mais plutôt l'ensemble des tableaux saisis par les différents services que **nous vous demandons aujourd'hui**. Néanmoins, la lecture des documents laisse apparaître le fil conducteur de cette enquête, c'est tout simplement **SAvoir GERer la Rigueur aux Finances Publiques (SAGERFIP)**. Les arguments les plus fallacieux sont avancés mais la détermination des coûts a particulièrement attiré notre attention. Tout est dit, la gestion des services publics est purement libérale. En particulier, le coût de l'impôt revient sur la table alors que le nouveau Président prévoyait dans son programme non seulement la retenue à la source mais aussi la fusion CSG-IR. La CGT sera particulièrement attentive à ces deux dossiers.

C'est aussi la mise en concurrence nationale qui est instaurée avec ce nouvel outil. De plus, nous n'avons aucune explication sur l'enquête complémentaire, si ce n'est qu'elle est très proche de futures préfigurations ou rapprochements de services comme vous entendez les mettre en place.

De zones d'ombre persistent dans la gestion des emplois. A titre d'exemple, nous prendrons la gestion des emplois de la TTA-CAS. TAGERFIP avait été un premier élément clownesque, SAGERFIP relève du théâtre de guignol.

Depuis plusieurs mois, la CGT Finances Publiques vous demande que soit abordée la question du **Pôle Interrégional d'Apurement Administratif (PIAA)**. C'est chose faite.

Comme pour toute autre mission, c'est l'emploi qui est au cœur des revendications. Au fil des années, les emplois budgétaires ont évolué sans véritable explication, passant de 42 emplois budgétaires (B et C) en 2006 à 46 emplois en 2009, ils sont stabilisés de nouveau à 42 à partir de 2011. C'est sans parler des vacances d'emplois

Avec l'évolution des seuils d'apurement administratif, la réforme des chambres régionales des comptes, le développement du Contrôle Hiérarchisé de la Dépense, c'est tout le contrôle des dépenses publiques qui est abandonné alors qu'on nous assène la rigueur budgétaire à longueur de journée.



Quel impact sur les charges de travail, quel volume supplémentaire de comptes à apurer ? C'est sans parler de la complexité même des comptes avec l'augmentation du nombre d'habitants. **Quid de la manutention des documents ? Quel avenir des services CEPL ?**

Nous pourrions aussi développer sur les nouvelles prérogatives du responsable du PIAA.

Au fil des documents, on découvre que le PIAA expérimente de nouvelles procédures pour les comptes 2010 sur les départements de la Haute-Garonne et du Tarn. Encore une fois, **il n'y a eu aucune information en amont**.

Une grille d'analyse-risque relative au crédit d'Impôt recherche est expérimentée depuis début mai et jusqu'à fin juin 2012. Heureusement que l'inscription était demandée sur la note de la Direction Générale, sinon ... Comment s'est effectué le choix des services de la Haute-Garonne ? Nous vous demandons en toute transparence le bilan quantitatif et qualitatif qui devait être établi pour la prochaine réunion nationale.

L'annexe 1 précise que, compte tenu de l'enjeu que représente la dépense liée au crédit Impôts recherche, il faut répondre à la préoccupation du Parlement en matière de fraude fiscale. Rappelons que la Fraude fiscale est évaluée à plus d'un milliard d'euros pour notre département. Pour la résorber, cela passe aussi par l'emploi.

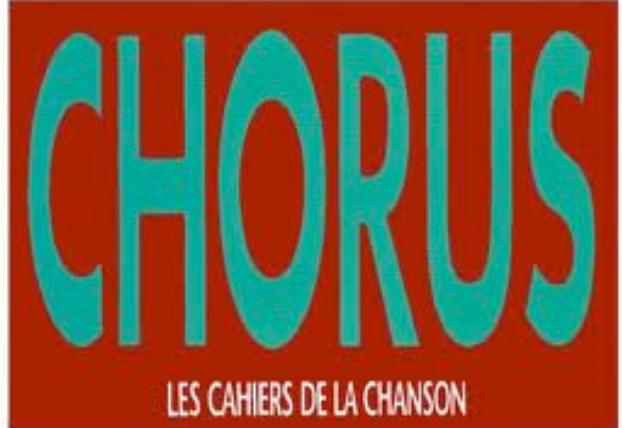
Le point d'information CHORUS vient tardivement, notamment sur l'aspect CHORUS Comptable.

Au risque de nous répéter, il est d'abord question d'emplois. Au delà des vacances d'emplois, les plans de réinstallation de CHORUS au bâtiment de la Place Occitane laisse entendre que la Direction n'a pas la volonté d'une part de combler les vacances d'emplois mais d'autre part envisage fortement une fusion des services Dépenses et SFACT.

La notion de résorption du délai de paiement hante les documents présentés en laissant de côté l'aspect des contrôles.

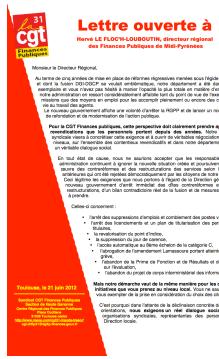
A la lecture du document sur CHORUS Comptable, on comprend l'arrivée tardive de ce point à l'ordre du jour du CTL. **Vous avez patienté pour nous présenter une situation la moins grave possible contrairement au début d'année.**

Mais des points d'ombre persistent, toujours sur l'emploi, le déploiement des recettes non fiscales entre autres.



Dans le cadre des questions diverses, nous voulons aborder :

- **Le déploiement du référentiel MARIANE** sur le réseau gestion publique à compter de 2012 pour les postes mixtes (partie gestion publique) et les postes spécialisés. Quel calendrier avez-vous envisagé ?
- **Le recouvrement de l'ISF** et l'impact sur les SIP et centres des Finances Publiques de proximité ...
- Un point sur l'utilisation des **vacataires durant la période de campagne IR**.
- **L'accueil de la Cité administrative**
- Le déménagement du centre des Finances Publiques de **l'Isle-en-Dodon**. Des informations sur le réaménagement de celui de **Caraman-Lanta**.
- Qu'en est-il du **recouvrement de la taxe d'urbanisme** ? Quel applicatif mis en place au centre des Finances publiques de Muret ?
- **L'emploi d'enfants de personnels en tant que vacataire**. Quelle est la politique de la Direction ?



En conclusion, nous espérons que vous aurez compris **les raisons de notre colère**. C'était tout l'objet de notre lettre ouverte sur laquelle **nous attendons aujourd'hui des réponses**. Pour votre information, nous sommes en train de prendre contact avec les parlementaires du département pour leur faire part de nos revendications, de nos propositions mais aussi de l'état du dialogue social dans notre département.

L'œuvre de STEINBECK reste d'actualité, la mondialisation et le capitalisme sauvage continuent de provoquer des catastrophes. STEINBECK a tracé avant nous et pour nous le seul chemin d'espérance qui peut éviter les Raisins de la Colère, **celui d'un partage des richesses, celui d'un engagement personnel, collectif, et généreux.**

La CGT Finances Publiques mettra tout en œuvre pour gagner sur les revendications dans l'unité syndicale la plus large.



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION :

- Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

- la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

- OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVÉ À LA SECTION

Saisie CoGiTiel par la section

le : ... / ... /

Date de réception au bureau national,

le : ... / ... /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : ... / ... /

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale Filière publique

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

- Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

.....
.....

Tél. :

Mel :

Date : ... / ... / Signature :